

SITUATION DE HANDICAP

Faut-il refaire un dossier pour un renouvellement ?

Publié le : 25 juin 2020

Oui, pour chaque nouvelle demande et renouvellement vous devez remplir un nouveau dossier.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55